

Communiqué - Pour diffusion immédiate

De l'uranium sur la Côte-Nord aux mégamines à ciel ouvert de l'Abitibi-Témiscamingue Une coalition demande à Québec de se tenir debout face au lobby minier

MONTRÉAL, 18 janvier 2010- Réunis aujourd'hui à Montréal, les membres de la coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* demandent au gouvernement de se tenir debout face au lobby minier et de se doter d'une politique minière digne de ce nom. Alors que les coffres de l'État sont vides, que le prix de l'or bat des records et que l'industrie minière connaît un autre « boom » de forte croissance qui laisse entrevoir des profits faramineux, le Québec est toujours dépourvu d'une politique minière viable, devant assurer la protection des citoyens et de l'environnement, ainsi que de rapporter à l'État et aux régions des redevances dignes de ce nom. « L'actuel projet de modification de la *Loi sur les mines* ne changera pratiquement rien à cette situation inacceptable! » dénonce Christian Simard de Nature Québec, qui demande au ministre Simard de tenir une commission publique, la plus large possible, sur cette question. La coalition demande également au ministre d'être « ouvert » et de refaire ses devoirs pour aboutir à une véritable réforme.

Demande de moratoire sur l'uranium non entendue

Face aux risques de contamination radioactive à long terme, près de 90 % de la population de Sept-Iles demande un moratoire sur l'exploration et l'exploitation de mines d'uranium¹. Le ministre demeure sourd à cette demande, préférant donner raison à l'industrie, qui minimise et limite son analyse des risques. Pourtant, deux autres ministres canadiens ont déjà résisté au lobby minier et ont imposé des moratoires sur leurs territoires: la Colombie-Britannique et la Nouvelle-Écosse.

Pour Dr Isabelle Gingras, l'une des porte-paroles des médecins de Sept-Iles : « Il importe de faire des choix quant aux minerais que le Québec entend extraire de son sous-sol. Ce choix doit se baser sur nos valeurs communes qui privilégient la protection de la santé et de l'environnement à l'exploitation à tout prix de tout ce que renferme notre sous-sol. Nous ne lâcherons pas tant que Québec n'aura pas entendu raison » avertit-elle.

« Bar ouvert » pour les mégamines à ciel ouvert

Il n'y a rien dans le projet de loi du ministre Simard pour mieux encadrer, voire restreindre, l'exploitation des mégamines à ciel ouvert, tout en encourageant d'autres types d'exploitation minière moins dommageables. Rien non plus pour obliger le remblaiement et la restauration complète de ces fosses une fois l'exploitation terminée. Les cas de la fosse Sigma à Val d'Or et de la future fosse d'Osisko à Malartic, toutes les deux en milieu urbain, sont des exemples notoires de ce grave problème.

Selon Henri Jacob de l'Action Boréale: « C'est un véritable bar ouvert pour les mégatrous à ciel ouvert! Au moins quatre mégatrous sont présentement envisagés en Abitibi. Plusieurs autres pourraient suivre au cours de la prochaine décennie. De nombreux organismes régionaux exigent un débat public sur ce type d'exploitation dont les conséquences sur le territoire et l'environnement sont d'une ampleur encore mal évaluée et marqueront à jamais le paysage de la région et du Québec. Encore là, le gouvernement et la Conférence régionale des élus demeurent sourds! »

Sites miniers abandonnés

Dans la version actuelle du projet de loi, les Québécois devront continuer à payer, seuls, près de 300 millions \$ de dettes environnementales, soit le coût pour restaurer les 345 sites miniers abandonnés à travers le Québec. Le gouvernement et l'industrie demeurent muets concernant la recommandation de la coalition de créer un fonds de restauration pour régler ce lourd passif environnemental, financé par une redevance spéciale de 0,5 % sur la valeur brute produite de l'industrie minière pour les 15 prochaines années.

¹ Sondage [Léger Marketing](#), décembre 2009

Droits des citoyens non considérés

Le projet de loi ne prévoit pas, dans la majorité des cas, une évaluation environnementale complète pour les nouvelles mines, incluant la possibilité d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE). Il prévoit plutôt des consultations encadrées par l'industrie elle-même. « Ça soulève de sérieux problèmes d'objectivité, de transparence et d'équité », dénonce Ugo Lapointe, l'un des porte-paroles de la coalition.

Rien non plus pour corriger la situation vécue récemment par des dizaines de citoyens et de familles à Malartic qui se sont vus forcés de vendre ou de déménager leurs maisons avant même que l'évaluation environnementale et les audiences publiques du BAPE n'aient été complétées. Autrement dit, plus d'un an avant que le projet minier n'obtienne les autorisations gouvernementales! L'expérience de Malartic soulève, de l'avis même de la commission du BAPE chargée d'étudier ce projet, « des questions sur le plan éthique et humain ».

Me Nicole Kirouac, personne-ressource au Comité de vigilance de Malartic, rappelle que « La commission du BAPE a pourtant recommandé aux autorités publiques de mettre en place des mécanismes d'encadrement pour éviter ce type de situation à l'avenir et pour s'assurer que les droits de la population soient adéquatement protégés. Malgré ces recommandations, le gouvernement ne semble pas vouloir bouger, ce qui choque profondément les nombreuses familles qui ont souffert d'inéquité et d'injustice à Malartic. Au contraire et, comble d'arrogance, l'actuel projet de *Loi sur les mines* renforce les pouvoirs déjà excessifs des entreprises minières en leur permettant explicitement de recourir aux ententes dites de « gré à gré », sans encadrement précis et sans aide prévue pour les citoyens, comme cela s'est produit à Malartic, dénonce Me Kirouac. Cela constitue un grave recul! Le Comité de vigilance de Malartic ne baissera pas les bras sur cette question.»

-30-

Pour information :

- Christian Simard (Nature Québec), 418.931.1131, christian.simard@naturequebec.org
- Henri Jacob (ABAT), 819.738.5261, info@actionboreale.org
- Dr. Isabelle Gingras (médecins de Sept-Îles), 418 965-6814, isabelle.gingras_radon@yahoo.ca
- Ugo Lapointe (FISE), 514.708.0134, ulapointe_quebecmeilleuremine@yahoo.com

La coalition *Pour que le Québec ait meilleure mine!* a vu le jour au printemps 2008 et est aujourd'hui constituée de plus d'une quinzaine d'organismes représentant plusieurs milliers de membres au Québec. La coalition s'est donnée pour mission de revoir la façon dont on encadre et développe le secteur minier au Québec, dans le but de promouvoir de meilleures pratiques aux plans de la justice sociale et de la protection de l'environnement. La coalition juge essentiel d'engager et de maintenir un dialogue constructif avec les différents intervenants du secteur minier québécois, le gouvernement du Québec, de même qu'avec les communautés et les citoyens qui sont directement affectés.

Les membres actuels de la coalition : Action boréale Abitibi-Témiscamingue (ABAT) ▪ Association de protection de l'environnement des Hautes-Laurentides (APEHL) ▪ Coalition de l'ouest du Québec contre l'exploitation de l'uranium (COQEU) ▪ Comité vigilance Malartic (projet minier Osisko) ▪ Conseil central de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ▪ Écojustice ▪ Forum de l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM ▪ MiningWatch Canada ▪ Mouvement Vert Mauricie ▪ Nature Québec ▪ Professionnels de la santé pour la survie mondiale ▪ Regroupement pour la surveillance du nucléaire ▪ Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) ▪ Sept-Îles sans uranium ▪ Société pour la nature et les Parcs (SNAP-Québec) ▪ *Tous nouveaux membres sont les bienvenus.*